

PLAN LOCAL D'URBANISME DE CLOUANGE



CADRE JURIDIQUE ET PROCEDURE DE REVISION DU P.O.S. VALANT ELABORATION DU P.L.U.

A/ QU'EST-CE QUE LE PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un **document règlementaire de planification communale**. C'est un outil qui permettra à la commune de Clouange de **gérer et de maîtriser l'aménagement de son territoire**, en planifiant son développement pour les 10 à 15 prochaines années. Le PLU est un document d'urbanisme qui détermine :

- Des zones constructibles et les façons d'y construire sa maison, ses bureaux ou son entreprise, en fonction des hauteurs ou de l'implantation sur le terrain,
- Des zones de protection et de mise en valeur des espaces naturels ou des surfaces destinées à l'agriculture.

Ce document est réalisé en étroite collaboration avec les Personnes Publiques Associées (PPA) :

services de l'Etat, Chambres consulaires, Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle, Conseil Régional, Conseil Départemental, Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine, ...

C'est le projet de territoire de notre commune à l'horizon 2030



POURQUOI ET COMMENT ELABORER UN PLU ?

Pour permettre la mise en oeuvre du projet de développement de notre territoire.

- **Habitat, économie, transport, environnement, loisirs, ...** : le PLU passe au crible tous les volets de l'aménagement du territoire pour construire la ville de demain.
- **De nouvelles dynamiques législatives** telles que les lois Grenelle ou ALUR permettent de mieux répondre aux nouveaux défis en matière de développement durable (réduire les gaz à effet de serre, maîtriser la consommation foncière, préserver les continuités écologiques, favoriser l'utilisation des modes actifs et des transports en commun...).



C'est un dossier composé de plusieurs documents :

- Le **rapport de présentation** : un diagnostic complet du territoire.
- Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** : le projet de la municipalité.
- Les **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** : traduisent le projet que la collectivité envisage sur un quartier ou un secteur à aménager.
- Le **règlement écrit et graphique** : fixe les règles générales d'utilisation des sols.
- Les **annexes** : fonction d'information et précisent les contraintes à l'urbanisation.

C/ POURQUOI CELA ME CONCERNE ET COMMENT PARTICIPER ?

L'élaboration du PLU se fait en concertation avec les habitants. Pour cela, la municipalité s'engage à informer et échanger avec la population.

Parce qu'en dessinant le village de demain, le PLU intéresse tous les citoyens



Informer grâce à différents modes de communication pour s'adapter au plus grand nombre :

- articles dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune,
- lettre d'information préalable à la réunion publique,
- panneaux d'exposition en mairie.

Donner la parole et échanger au cours de la procédure :

- organisation de **réunions publiques**,
- ouverture d'un **registre de concertation**, disponible en mairie, permettant de recueillir vos remarques.

LES GRANDES ETAPES DE L'ELABORATION DU PLU

Phase d'étude et de concertation

Phase de consultation

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE (CONSTATS ET ENJEUX)

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

RÈGLES D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION : RÈGLES GRAPHIQUES (ZONAGE, ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION) ET RÈGLES ÉCRITES

CONSULTATION DE L'ÉTAT ET DES AUTRES SERVICES ASSOCIÉS

CONSULTATION DE LA POPULATION (ENQUÊTE PUBLIQUE)

Délibération du Conseil Municipal engageant la révision du PLU et fixant les modalités de concertation (29 septembre 2015)

Débat sur les orientations du PADD au sein du Conseil Municipal (octobre 2016)

Délibération du Conseil Municipal arrêtant le projet de PLU (fin 2016)

Approbation du PLU prévue en Conseil Municipal en juillet 2017



MAIRIE DE CLOUANGE
1 rue Joffre
BP 30 - 57185 CLOUANGE
Tél : 03 87 67 02 37
fax : 03 87 58 11 75
mairie@clouange.fr

Révision du P.O.S. valant élaboration du P.L.U. de Clouange

L'ATELIER DES TERRITOIRES
1, Rue Marie Anne de Bovet
B.P. 30104 - 57004 METZ Cedex 1
Tél : 03.87.63.02.00 - Fax : 03.87.63.15.20
mail : atelier.territoire@atelier-territoires.com

